



**OstéopathesPlus**

## Communiqué de Presse

Le 10 Juillet 2014

### Connaissez vous votre ostéopathe ? ...

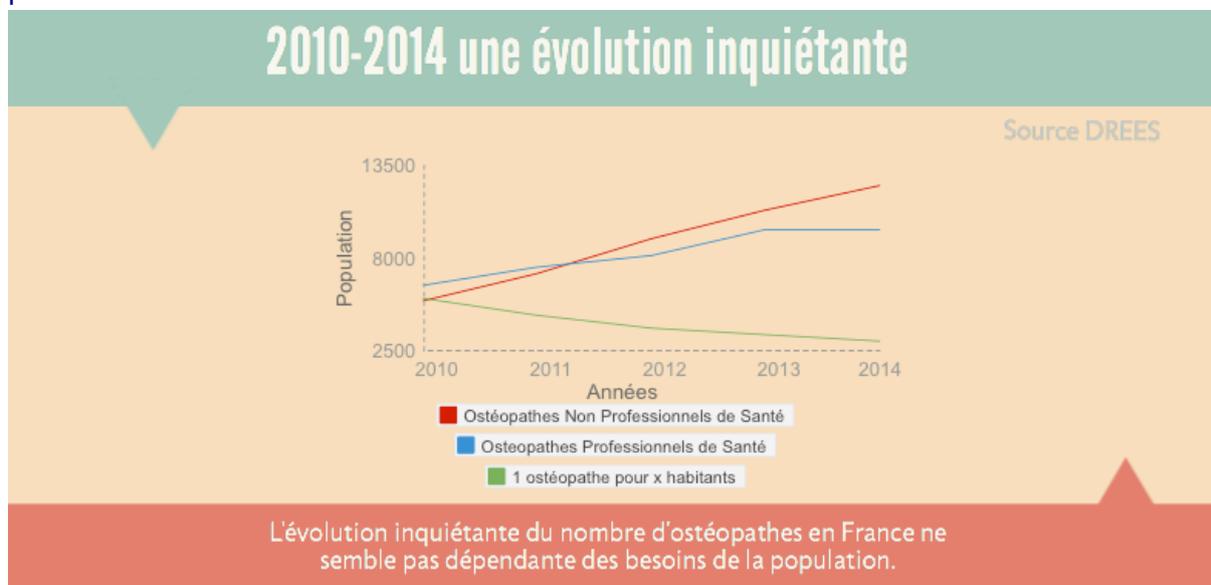
De plus en plus de personnes consultent régulièrement un ostéopathe. Pourtant peu connaissent réellement leur cursus et leur statut.

En effet, il existe deux catégories d'ostéopathes :

- D'une part ceux qui sont soumis au code de la santé, au secret médical et qui ont accès aux dossiers médicaux, ce sont les ostéopathes professionnels de santé.
- D'autre part, les ostéopathes qui ne sont pas des professionnels de santé, qui dépendent du code du travail comme n'importe quel salarié.

Les formations assurées sont aussi divergentes. Ainsi quand un kinésithérapeute aura consulté en moyenne 5000 patients (formations professionnelles et exercice en cabinet au quotidien) avant d'exercer l'ostéopathie, un ostéopathe qui n'est pas professionnel de santé en aura consulté 150 lors de son cursus (total exigé par le ministère de la santé).

Par ailleurs, on constate une évolution inquiétante du nombre d'ostéopathes non professionnels de santé.



**OstéopathesPlus** est la première organisation nationale regroupant des ostéopathes professionnels de santé quelle que soit leur profession initiale (masseur-kinésithérapeutes, médecins, infirmiers, sages-femmes, pédicures podologues etc....)

Contacts presse

[emilie.tomasso@3com-medias.com](mailto:emilie.tomasso@3com-medias.com)

06.28.62.68.14